

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 3 - Vendredi 24 janvier 2014



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

A LOUER À LA NEUVEVILLE

Place de la Liberté 11

Appartement 2 1/2 pièces, 2^{ème} étage

Cuisine agencée, cave

Loyer fr. 650.00, + charges fr. 100.00

Libre dès le 01.03.2014

Renseignements et visites :

Municipalité de La Neuveville, M. Rollier Raymond,
administrateur des finances.

Tél. 032 752 10 10

FETE NATIONALE 2014

Appel d'offre pour mettre sur pied et gérer la buvette du 1^{er} août 2014 à La Neuveville.

Toute société locale s'intéressant à l'organisation de cette buvette est priée de s'annoncer par courrier auprès de la Société de développement de La Neuveville, Case postale 52, 2520 La Neuveville jusqu'au 28 février.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du budget de fonctionnement 2014 avec une quotité inchangée à 1.65 a été publié dans la feuille officielle d'avis no 47 du 20 décembre 2013 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le budget 2014 est en vigueur.

La Neuveville, le 24 janvier 2014

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan a été publié dans la feuille officielle d'avis no 47 du 20 décembre 2013 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Cet arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 24 janvier 2014

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS A LA NEUVEVILLE

Depuis le 6 janvier 2014, il n'y a plus qu'un seul ramassage des déchets ménagers par semaine. Il est désormais effectué par camion **une seule fois par semaine, le mardi matin dès 6h30**. En contrepartie, les prestations de la nouvelle déchetterie ont été étendues.

Le ramassage des déchets verts reste inchangé pour 2014.

NOUVEAUX HORAIRES A LA DECHETTERIE

La nouvelle déchetterie offre la possibilité d'y **déposer directement les sacs rouges tous les jours de la semaine**. Son exploitation est assurée par une entreprise privée. Le personnel de la déchetterie informe volontiers sur le tri des déchets et sur le fonctionnement des installations. Des chariots sont à disposition pour transporter le matériel.

Le nouveau concept donne la possibilité de déposer un plus grand nombre de matériaux qu'auparavant. Dès lors, **seules 4 collectes par année spécifiques pour les objets encombrants** seront encore nécessaires. Elles auront lieu le dernier mercredi des mois de février, mai, août et novembre 2014.

Dès l'instant qu'il est possible d'amener des sacs rouges à la déchetterie six jours sur sept, des contrôles réguliers sont effectués si des sacs sont déposés à l'extérieur des immeubles en dehors du jour et des heures de ramassage.

**Les horaires d'ouverture de la déchetterie ont été modifiés et élargis.
Elle est ainsi ouverte 34 heures par semaine, comme suit :**

<i>lundi au vendredi</i>	9h00 à 12h00 – 14h00 à 17h00
<i>samedi</i>	8h00 à 12h00

Le matériel suivant peut, entre autres, être déposé gratuitement :

- Papier
- Carton
- Verre
- PET
- Ferraille
- Aluminium
- Déchets verts
- Poubelles dans les sacs officiels
- Matériel électronique
- Capsules à café
- Etc.

Le matériel suivant peut être déposé contre paiement :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| • Bois | CHF 0.20 / kg |
| • Déchets inertes | CHF 0.10 / kg |
| • Déchets encombrants | CHF 0.50 / kg |
| • Poubelles (sans sac officiel) | CHF 0.50 / kg |

La Neuveville, janvier 2014
CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du Règlement de réservation et d'utilisation de la salle de gymnastique de l'école primaire et enfantine de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 47 du 20 décembre 2013 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le règlement entre en vigueur le 1^{er} février 2014.

La Neuveville, le 24 janvier 2014

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

Police cantonale à La Neuveville 032 346 88 81



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

JANVIER
Samedi 25
Lundi 27

FÉVRIER
Lundi 3

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 25 janvier 2014 de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

PARCELLE COMMUNALE À LOUER RECTIFICATIF

Nous vous informons que la parcelle suivante est mise en location :

Le Marais parcelle N° 3040/23 d'une contenance de 5000 m²

Daniel Balmer se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 079 701 55 03.

Les agriculteurs intéressés voudront bien envoyer leur demande **par écrit jusqu'au 31 janvier 2014** à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Denis Sunier, Route de Chasseral 24, 2518 Nods

Auteur du projet : Max Basler, Architecte, Zürchersstrasse 135, 5432 Neuenhof

Projet : Construction d'une écurie/hangar et pose d'un silo. Façades béton/bois ; Toit à 2 pans 30°, Eternit de couleur brune, sur RF 3199 du ban de Nods, Route de Chasseral 24, 2518 Nods

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

« L'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAg) et l'article 25.2 e al. Lettre b de l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur les améliorations structurelles (OAS) ainsi qu'aux 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1996 sur la protection de la nature et du paysage (LNP) sont applicables ».

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

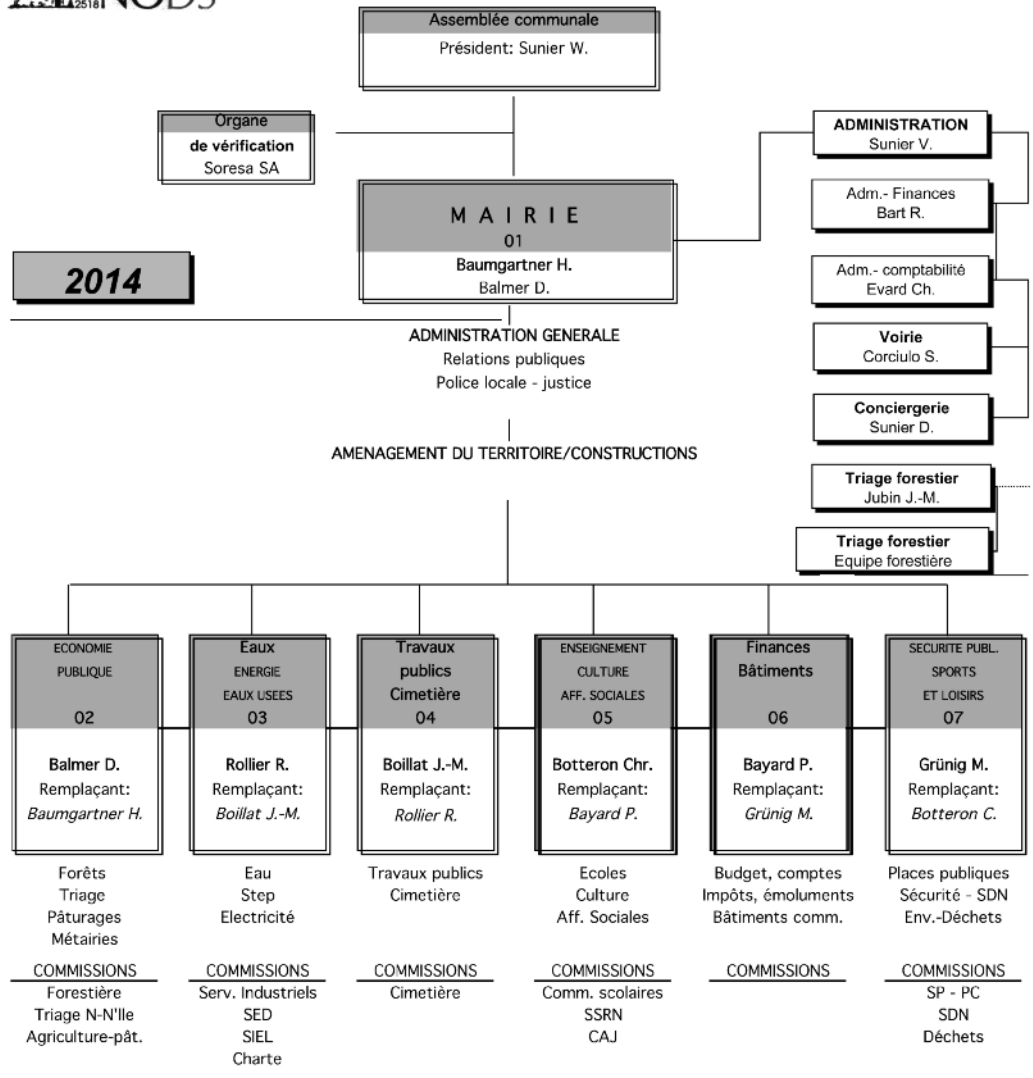
Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 17.01.14

Administration communale



ORGANIGRAMME Commune de Nods



FSG - NODS

La société de gym de Nods a le regret de vous informer, qu'exceptionnellement cette année, les soirées théâtrales du mois de janvier ont été annulées.

Pour le comité FSG - Nods / Gladys Bourquin

COMMANDE DE BOIS DE FEU 2014

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinj@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :

Prix valables pour 2014 :

.....	stère quartelage hêtre	à	Fr.	80.00	/ stère
.....	bois de feu feuillu long 3- 6 m	à	Fr.	45.00	/ m ³
Nom, prénom	Tél.

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **19 février 2014.**

Bois de feu sec, dépôt au hangar :

.....	Quartelage hêtre 33 cm, en sac	à	Fr.	15.00	/ 30 kg
.....	Dépôt	à	Fr.	2.00	par sac
.....	Quartelage hêtre 33 cm stère	à	Fr.	160.00	stère

ADMINISTRATION COMMUNALE



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

DÉPÔT PUBLIC DES DIFFÉRENTS PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES COMMUNALES DU 5 DÉCEMBRE 2013

Diesse

Le procès-verbal de la commune de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 6 janvier 2014 au 7 février 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Prêles

Le procès-verbal de la commune de Prêles est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 6 janvier 2014 au 6 février 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Plateau de Diesse

Le procès-verbal de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 6 janvier 2014 au 6 février 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

ÉLECTIONS COMMUNALES COMPLÉMENTAIRES - LÉGISLATURE 2014-2017 SECOND TOUR DU 16 FÉVRIER 2014

CONSEIL COMMUNAL

Les élections communales complémentaires du 19 janvier 2014, relatives à l'élection d'un conseiller communal, n'ont pas permis à un candidat de dégager la majorité absolue, selon l'art. 37 du Règlement communal concernant les élections et les votations aux urnes.

Ont obtenu des voix :

SUNIER Dominique	210 voix	40.62%
RACINE Frédéric	161 voix	31.14%
GAUTIER Bernard	146 voix	28.24%

Par voie de conséquence, un second tour sera nécessaire pour départager les deux candidats prioritaires qui ont obtenu le plus de suffrages au premier tour, au sens de l'art. 9, al. 2 et 38, al. 2 du Règlement communal concernant les élections et les votations aux urnes.

Par publication dans la Feuille officielle du district (FOD) No 46 du 13 décembre 2013, le Conseil communal a ordonné le second tour de l'élection complémentaire au dimanche 16 février 2014.

Les deux candidats à l'Exécutif communal ayant obtenu le plus de suffrage au 1^{er} tour peuvent donc se maintenir au second tour. Il s'agit de :

RACINE Frédéric	06.02.1974	Diesse	Employé à la poste, facteur
SUNIER Dominique	22.06.1958	Lamboing	Garagiste

=> Procédure :

A noter que le second tour des élections complémentaires au Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse aura lieu au système de la majorité relative, à savoir que sera élu le candidat qui obtiendra le plus grand nombre de voix, conformément à l'art. 38, al. 3 du Règlement communal concernant les élections et les votations aux urnes. Nous vous prions d'utiliser exclusivement un seul des bulletins de vote annexés. Vous pouvez prendre le bulletin officiel vierge et le compléter avec un seul des deux noms des candidats énumérés ci-dessus ou alors choisir un des bulletins non-officiels portant déjà le nom d'un candidat. Les prénoms et les noms doivent être inscrits lisiblement, en entier et de manière manuscrite sur le bulletin, faute de quoi le vote sera considéré comme nul.

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, l'adresse postale est à La Chaîne 2, 2515 Prêles. L'enveloppe de vote doit être déposée à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles uniquement, jusqu'au samedi 20h00. **Les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing sont condamnées.**

Attention:

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!

Présidence : M. François Gauchat

Administration : Mme Fabienne Landry

Bureau de vote **Dimanche 16 février 2014 de 10h00 à 12h00**

Membres : M. Michel Acquadro
M. Jean-Manuel Aeberli

Membres suppléant(e)s : M. Steve Amstutz
Mme Thérèse Amstutz

Bureau de dépouillement **Dimanche 16 février 2014 dès 11h00**

Membres : Mme Alida Andreatta
M. Laurent Anex
M. Sébastien Antille

Membres suppléant(e)s : M. Pablo Ayuso
M. Georges Bachmann
Mme Patricia Badoud

L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 25 janvier, Samedi 8 février, Samedi 22 février, Samedi 8 mars, Samedi 22 mars, Samedi 5 avril, Samedi 26 avril, Samedi 10 mai, Samedi 24 mai, Samedi 7 juin, Samedi 21 juin, Samedi 5 juillet, Samedi 23 août, Samedi 6 septembre, Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

Statistiques des habitants au 31.12.2013

Village de Diesse

Habitants	Genre d'annonce	Sexe		Résultat total
		Féminin	Masculin	
Suisse	Etablissement CH	152	163	315
	Séjour annuel	1	3	4
	Bourgeois CH	41	38	79
Total Suisse		194	204	398
Etrangers	Séjour B	2	6	8
	Etabli C	18	17	35
	Courte durée L >= 12 mois	1	0	1
	Courte durée L <= 18 mois, stagiaires	0	2	2
	Courte durée L <= 4 mois	0	1	1
Total Etrangers		21	26	47
Résultat total		215	230	445

Village de Lamboing

Habitants	Genre d'annonce	Sexe		Résultat total
		Féminin	Masculin	
Suisse	Etablissement CH	264	263	527
	Bourgeois CH	58	56	114
	Séjour hebdomadaire	1	1	2
	Personne	1	1	2
Total Suisse		324	321	645
Etrangers	Séjour B	7	11	18
	Etabli C	20	13	33
	Provisoire F	0	1	1
	Courte durée L >= 12 mois	0	1	1
	Non attribué	1	1	2
	Courte durée L >= 4 mois < 12 mois	0	2	2
Total Etrangers		28	29	57
Résultat total		352	350	702

Village de Prêles

Habitants	Genre d'annonce	Sexe		Résultat total
		Féminin	Masculin	
Suisse	Etablissement CH	375	371	746
	Indigène CH	7	5	12
	Séjour annuel	5	1	6
	Bourgeois CH	32	26	58
	Séjour hebdomadaire	1	2	3
	Total Suisse		420	405
Etrangers	Séjour B	11	8	19
	Etabli C	26	33	59
	Séjour hebdomadaire	0	1	1
	Courte durée L >= 12 mois	0	2	2
	Courte durée L >= 4 mois < 12 mois	0	2	2
Total Etrangers		37	46	83
Résultat total		457	451	908

Total pour la Commune mixte de Plateau de Diesse

Habitants	Genre d'annonce	Sexe		Résultat total
		Féminin	Masculin	
Suisse	Etablissement CH	791	797	1588
	Indigène CH	7	5	12
	Séjour annuel	6	4	10
	Bourgeois CH	131	120	251
	Séjour hebdomadaire	2	3	5
	Personne	1	1	2
	Total Suisse		938	930
Etrangers	Séjour B	20	25	45
	Etabli C	64	63	127
	Séjour hebdomadaire	0	1	1
	Courte durée L >= 12 mois	1	3	4
	Courte durée L <= 4 mois	0	1	1
	Courte durée L >= 4 mois < 12 mois	0	4	4
	Courte durée L <= 18 mois, stagiaires	0	2	2
	Provisoire F	0	1	1
	Non attribué	1	1	2
	Total Etrangers		86	101
Résultat total		1024	1031	2055

L'administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Florence et Philippe Dubois, Route de Prêles 1, 2516 Lamboing

Représentés par : idem

Propriétaires fonciers : idem

Projet : Couverture de la terrasse existante à l'Ouest du bâtiment sur parcelle no 2286, Route de Prêles 1, Lamboing

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Plateau de Diesse jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 janvier au 17 février 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Administration communale

Prêles, le 17 janvier 2014

DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Des CD rom pour remplir les déclarations d'impôts 2013 sont à disposition des intéressés à l'administration communale.

Lors de la remise de vos déclarations, les documents annexés ne doivent pas être agrafés.

Merci.

L'administration communale

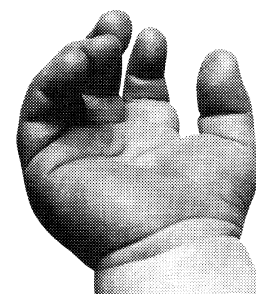
PETIT MARCHÉ DE PRÊLES

Le fromager sera présent les mardis matins dès le 4 février 2014 dans le local de l'ancien abattoir (bâtiment du Landi), avec du fromage et des légumes.

L'administration communale

L'avenir
à pleines
mains

pro
juventute



Tél 143
La Main Tendue

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Crèche « La Luciole »

**Mises au concours**

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole »
la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche

Pour le 1^{er} avril 2014 et pour une durée déterminée de 4 mois

1 éducatrice remplaçante à 60-80%

La personne dont nous souhaitons nous attacher les services devra être au bénéfice d'un diplôme d'éducatrice de la petite enfance, d'assistante socio-éducative (ASE), de jardinière d'enfants ou d'une formation ou d'un titre jugés équivalents.

Pour le 1^{er} août 2014 et pour une durée déterminée d'une année

1 stagiaire à 100%

Pour le 1^{er} août 2014 et pour une durée déterminée de trois ans

**1 apprenti à 100%
assistant socio-éducatif**

Les personnes dont nous souhaitons nous attacher les services pour ces deux derniers postes ne doivent présenter aucune formation préalable.

Stagiaire et apprenti seront tout simplement très motivés à travailler avec des enfants.

Des documents complémentaires et, notamment, les cahiers des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines, La Chaîne 2, 2515 Prêles, **jusqu'au 28 février 2014**. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70.

Les fonctions décrites dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.

**Nouvelles
de l'administration****Informations complémentaires relatives à la
votation du 9 février sur www.be.ch/votations**

Le Tribunal fédéral s'est prononcé le 7 janvier dernier sur deux recours contre la modification du « Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives ». Or, le corps électoral bernois votera le 9 février prochain sur la modification de ce concordat. Dans son arrêt, le Tribunal fédéral constate que la majorité des normes faisant l'objet

de la révision du concordat sont compatibles avec les droits fondamentaux. Il a cependant accepté en partie les recours sur deux points secondaires. Il a corrigé la durée minimale de l'interdiction de périmètre, qui pourra ainsi être prononcée pour moins d'un an. En outre, le Tribunal fédéral a annulé la règle du doublement automatique de la durée de la mesure prévue en cas de violation de l'obligation de s'annoncer sans motif excusable. Comme au moment de l'arrêt du Tribunal fédéral le message du Grand Conseil avait déjà été imprimé, voire envoyé aux électeurs, celui-ci ne fait pas mention des dispositions corrigées par le Tribunal fédéral. Les informations complémentaires sont donc disponibles sur le site du canton de Berne, à l'adresse www.be.ch/votations.

**Nouvelles
de l'administration**

La bonne solution face à une mobilité croissante

La conseillère d'Etat bernoise Barbara Egger-Jenzer estime que le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (projet FAIF) est la bonne solution pour faire face à la croissance continue du transport routier et ferroviaire. Dans le canton de Berne, il permettra notamment d'achever le RER, de construire le tunnel de Gléresse et de lancer la planification de l'équipement ferroviaire du deuxième tube du tunnel de base du Lötschberg. Pour Mme Egger-Jenzer, un réseau ferroviaire performant est aussi le moyen de désengorger les routes.

Le corps électoral suisse est appelé aux urnes le 9 février prochain pour se prononcer sur le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (projet FAIF). Ce projet est déterminant pour l'avenir de la mobilité dans le canton de Berne. Accompagnée de représentants des CFF et du BLS, Mme Egger-Jenzer, directrice des transports du canton de Berne, a présenté la portée précise du projet à l'occasion d'un voyage de presse entre Thoune et Gümliigen, organisé vendredi matin (17 janvier) à l'heure de pointe.

Davantage de places dans le RER

La conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer a déploré que la ligne Thoune-Berne forme un goulet d'étranglement, alors même qu'elle est la ligne phare du transport de voyageurs et de marchandises dans le canton de Berne. Sur ce trajet, les pendulaires font chaque jour les frais du manque de places et parfois même des retards. Le projet FAIF résoudrait ces problèmes. Grâce à lui, une troisième voie pourra être aménagée entre Gümliigen et Münsingen. Couplé à l'agrandissement de la gare de Berne, cela permettra aux trains de circuler tous les quarts d'heure dans tout le périmètre central du RER, et donc aussi entre Münsingen et Berne. La cadence semi-horaire pourrait en outre être réalisée sur tout le RER grâce à des lignes diamétrales. Le FAIF permettrait donc d'achever l'aménagement du RER bernois.

**Tunnel de Gléresse et
deuxième tube du tunnel du Lötschberg**

Parallèlement à l'achèvement du RER bernois, le projet ouvre aussi la voie à la construction du tunnel de Gléresse, qui permettra d'instaurer la cadence semi-horaire pour les trains régionaux entre Bienne et Neuchâtel. Pour ce qui concerne les grandes lignes et le transport de marchandises, il est important que le deuxième tube du tunnel de base du Lötschberg soit équipé pour le trafic ferroviaire entre Mitholz et Ferden. Et, comme l'a indiqué M. Bernard Guillelmon, président de la direction du BLS, l'adoption du projet FAIF donnera le coup d'envoi des travaux de planification. Aux yeux de M. Nicolas Germanier, responsable des horaires et du développement du réseau des CFF, le projet FAIF est cependant surtout garant d'une parfaite maintenance des infrastructures actuelles et à venir. En effet, le nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire, créé pour une durée indéterminée, ne financera pas seulement le développement du réseau, mais aussi et surtout son entretien et son exploitation.

Un projet également bénéfique pour la circulation routière.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

16h30 - 17h30 Culte de l'enfance (Cycle I), Maison de paroisse

Samedi

9h à 11h Catéchisme Cycle II (5e, 6e, 7e)

Dimanche 26 janvier

10h Culte régional à Nods dans le cadre de la semaine d'unité des chrétiens.

Participation du Chœur Mosaïque.

9h30 Départ du Bus « Margrit » devant la Coop. 15 places à disposition pour ceux qui n'ont pas de véhicule.

19h Taizé à la Blanche Eglise. Chants, bougies, musique, silence... Piano, violoncelle.

Mercredi

10h Recueillement à la Salle Schwander

14h30 Chœur des Aînés à la maison de paroisse

20h Groupe lecture à la salle Schwander

Jedi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

Réouverture de la Blanche Eglise 1^{er} mars 2014

A votre service, pasteur John Ebbutt
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sontag 26. Januar

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Mit Miriam Vaucher (Orgel) und Vikarin Simone Egli.

19 Uhr, Blanche Eglise, La Neuveville: Taizé-Gottesdienst. Zweisprachig. Mit Brigitte Affolter und John Ebutt (Worte), Stefan Affolter und Marc van Wijkoop Lüthi (Musik).

Amtswochen

13. Jan. bis 2. Feb.: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99)

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 26 janvier

10h Culte à Nods dans le cadre de la semaine de l'Unité des chrétiens.

Messe en semaine

Mon Repos à 10h30 tous les mardis matin

A l'église paroissiale à 8h30 tous les jeudis matin, sauf le premier jeudi du mois

A l'église le premier vendredi de chaque mois

Catéchèse intergénérationnelle

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 26 janvier

Célébration de l'Unité, 10h00, culte à Nods, invitation à la communauté catholique

Dimanche 2 février

Culte à 10h00 à Diesse, culte animé par les catéchumènes de 11^{ème} Harnos et futurs confirmants

Entre ciel et terre

Mercredi 5 février, 20h00 Maison de paroisse, temps de ressourcement par le mouvement. Découverte du Shibashi avec Mme Irène Cattin. Cordiale bienvenue à chacune et chacun

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 26 janvier

10h, Nods, service œcuménique de District. Sainte-Cène.

Participation du chœur « Mosaïque »

Officiante : Mme Marie-Laure Krafft.

Moment convivial à l'issue du culte.

Dimanche 2 février

10h, Diesse, culte préparé par les 11^{èmes}.

Transport à 9h40 vers l'église

Reprise de l'Approche biblique. Pasteur Joël Pinto

Tous les 3èmes mercredis du mois

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 26 janvier

9h.15: l'église à l'étude

10h30: Culte, pasteur Michel Grisier

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Heure de Joie (7^{ème} à 9^{ème} Harnos + familles) de 19h00 à 22h00, halle de gymn à Prêles

20h00 Conférence de Patrick Fritschy « Les familles dysfonctionnelles »

Dimanche 26 janvier

10h00 Culte de la semaine de l'unité à l'Eglise réformée de Nods avec la participation de la chorale Mosaïque

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

Cœur d'adorateur 20h15

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE

LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétions à 20h à la maison de la paroisse réformée

Dimanche 26 janvier à 10h : célébration à l'église protestante

de Nods / lundi 3 février répétition lundi 10 février à 20h :

Assemblée générale ordinaire / lundi 17 février répétition.

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Samedi 25 janvier

Samedi 8 février

Samedi 22 février

Vendredi 7 mars

Samedi 22 mars

Bümpfiz Boogie Boys

Pierre Lautomne - chansons

Noël Antonini - humour

Mallika Hermand - chansons

Compagnie Krayon - théâtre



« Offrez de l'espoir! »
Distribuitri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM
Mission chrétienne pour les aveugles
Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 94 10, www.cbm.ch
Domic. 07 87 33293 5